



10011 - Le jugement du voyage effectué pour visiter la tombe du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui)

question

Comment juger le voyage entrepris dans le but de visiter la tombe du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et celles des saints ou d'autres ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'est pas permis de voyager dans le seul but de visiter la tombe du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) ou celles d'autres personnes selon le plus juste des deux avis émis par les ulémas à ce propos. C'est parce que le Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) a dit : « L'on ne scelle une monture que pour se rendre à l'une de ces trois mosquées : la mosquée sacrée de La Mecque, ma mosquée que voici et la mosquée al-Aqsa (de Jérusalem) (cité dans les Deux Sahih).

Ce qui est recommandé à celui qui se trouve loin de Médine et désire visiter la tombe du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui), c'est de nourrir l'intention de voyager dans le but de visiter la mosquée prophétique, visite qui s'étendra par conséquence à la noble tombe, à celles d'Abou Bakr et Omar et celles des martyrs et des occupants du Baqi'.

Si le visiteur nourrit l'intention de faire tout cela, son intention est valide parcequ'une chose, interdite séparément, peut-être permise quand elle résulte d'une chose autorisée, même séparément. Cependant il n'est pas permis de voyager dans la seule intention de visiter la tombe du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui). Le visiteur qui réside non loin de là peut se rendre à la tombe du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) dans la seule intention de la visiter. Son déplacement n'entraîne aucun inconvénient puisqu'il ne s'agit pas de voyager. Visiter la tombe du Prophète (bénédiction et salut soient sur lui) et celles de ses deux compagnons, Abou Bakr et Omar, sans effectuer un voyage pour cela, constitue une Sunna, un acte de



rapprochement (envers Allah). Il en est de même de la visite des tombes des martyrs et de celles des occupants de Baqi'. Ceci est aussi vrai pour tous les cimetières musulmans, à condition de ne pas voyager pour cela. C'est à ce propos que le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) a dit :

Visitez les tombes car elles vous rappellent l'au-delà . (cité par Mouslim dans son Sahih).

Le Prophète (bénédition et salut soient sur lui) apprenait à ses Compagnons de dire pendant leur visite des tombes :

As-salamou alaykoum, ahla ad- diyari min al-mouinin wa al-moushimina, wa inna - m chaa Allah bikoum laahiquon. Nas'alou Allaha lana wa lakoum al-afiya

= Paix sur Vous, ô occupants des lieux, croyants et soumis. Nous vous rejoindrons - s'il plaît à Allah - Nous demandons pour vous la paix (rapporté par Mouslim dans son Sahih. Voir l'ouvrage intitulé